

**Document d'information relatif à la conférence
d'Emmanuel Navon
et aux allégations de perturbation.**

**Document émis par la
Coalition pour la Justice en Palestine
de l'Université du Québec à Montréal
(CJP-UQAM)**

7 avril 2011

Montréal, le 7 avril 2011

Coalition pour la Justice en Palestine – Université du Québec à Montréal
Pavillon J.A. DeSève, 320 Ste-Catherine Est,
Montréal, (Québec) H2X 1L7
Local DS-3125
(514) 987-3000 poste 1696

Suite à la tenue de la conférence d'Emmanuel Navon le 30 mars 2011, des allégations de perturbation de la conférence ont été faites à l'endroit de la Coalition pour la Justice en Palestine de l'Université du Québec à Montréal (CJP-UQAM). Afin de clarifier le déroulement de l'événement, et d'ainsi écarter ces allégations, la CJP-UQAM a décidé de rendre public son bilan de l'événement.

Joint à celui-ci se trouve une copie de la lettre de la CJP-UQAM à Monsieur Jean-Pierre Beaud, Doyen de la Faculté de science politique et de droit, et à Monsieur Jean-Guy Prévost, Directeur du département de science politique. Cette lettre, remise le jour de la tenue de l'événement, exprimait l'inconfort de la CJP-UQAM quant à la tenue de cet événement.

La CJP-UQAM vous remercie de prendre connaissance du présent document.

– Coalition pour la Justice en Palestine de l'Université du Québec à Montréal

Bilan de la conférence d'Emmanuel Navon

Suite à la conférence d'Emmanuel Navon, un montage vidéo a été diffusée sur Youtube prétendant que la Coalition pour la Justice en Palestine de l'Université du Québec à Montréal (CJP-UQAM) était responsable d'une perturbation de la conférence. Face à cette allégation, la CJP-UQAM souhaite rendre public son bilan afin de clarifier le déroulement de la conférence, son implication et dénoncer le traitement qui en a été fait.

La conférence d'Emmanuel Navon a été annoncée peu de temps avant sa tenue. Face aux sérieux doutes quant à la validité des recherches académiques de celui-ci, et face à la responsabilité qu'a le département de science politique dans la tenue de cet événement, la CJP-UQAM a rédigé une lettre. Nous souhaitons en premier lieu rappeler que dans cette lettre, remise au doyen de la Faculté de science politique et de droit et au directeur du département de science politique de l'UQAM, nous mentionnons clairement que : « *Monsieur Navon tiendra son allocution, et nous n'y manifesterons pas d'opposition forte.* » La CJP-UQAM a tenu parole et, par le déroulement des faits qui suit vous pourrez saisir la portée de notre engagement envers la communauté universitaire.

Déroulement

Avant le début de la conférence, la CJP a affiché des panneaux à côté de l'entrée de la salle. Ces panneaux comportaient des informations sur Emmanuel Navon, informations tirées de son site internet. Une autre affiche comportait des images des opérations militaires israéliennes dans le village palestinien de Bi'lin en Cisjordanie. Lorsque les membres de la CJP sont arrivés sur place, il y avait déjà des affiches pour la conférence-midi sur le boycott des institutions israéliennes qui se tenait au même moment.

La conférence a accueilli environ 60 personnes, parmi lesquels 3 professeurs de l'UQAM et une demi-douzaine d'étudiants. Le conférencier a été présenté par le modérateur et professeur Jean-Guy Prévost, directeur du département de science politique de l'UQAM. La présentation du conférencier a duré environ une demi-heure/quarante-cinq minutes, et s'est déroulée sans aucune interruption.

Lorsque la période de question a débutée, des participants ont demandé le droit de parole. Les interventions se sont déroulées en fonction de l'attribution du droit de parole, dispensé par le modérateur de la séance. Notons que les questions posées par différents intervenants ne concernaient pas toujours le sujet de la conférence. Certaines ont fait l'objet de protestation, d'autres non.

Le premier commentaire avait pour intention de compléter la biographie du conférencier afin d'éclairer l'assemblée. Ce complément d'information a débuté par la mention de la collaboration du conférencier avec une université israélienne qui fait l'objet d'un boycott académique de la part de membres de la communauté académique et scientifique israélienne, dont David Grossman qui fût invité à l'UQAM. S'en est suivi une vague de commentaires bruyants provenant de la salle, tantôt réprobateurs, tantôt insultant (dont des insultes à l'intégrité physique), et allant même jusqu'à tambouriner sur les tables dans le but de faire cesser l'intervention par intimidation. L'intervenante a décidé de poursuivre son commentaire malgré l'intimidation, et à cet effet a dû hausser le ton afin de continuer sa communication. C'est cet extrait qui a été filmé et diffusé. Pour terminer elle a posé une question au conférencier.

Par la suite, d'autres questions ont été posées. Alors que le conférencier prenait la parole pour répondre aux interventions, la première intervenante a quitté la conférence sous

huées de la salle.

Lors du deuxième tour, une autre intervenante a pris la parole. Désirant lire de courts extraits de la lettre envoyée par la CJP-UQAM au doyen et au directeur avant de poser sa question, son intervention tourna court. Suite à la mention des termes «Coalition pour la Justice en Palestine», une nouvelle vague de protestation s'est élevée encore plus violemment. S'en suivit l'intervention du modérateur visant à presser l'intervenante à poser sa question. Cette dernière s'exécuta en se résignant à ne pas lire ces extraits. La question, posée sans son contexte, causa la perplexité de l'auditoire.

Lors du troisième tour de parole, une intervention concernant l'émergence d'une nouvelle école de pensée nationaliste a soulevée de légères contestations.

Lors du dernier tour de parole, un intervenant traita du droit international. À plusieurs reprises, des membres de l'assemblée l'ont interpellé directement suite à son intervention.

Suite à la clôture de la conférence, un groupe d'étudiants de l'UQAM n'appartenant pas à la CJP, est entré dans la salle avec un porte-voix et a crié quelques slogans. Lorsque l'assemblée quitta la salle, celui-ci poursuivi à l'extérieur de la salle.

Bilan

En tout état de cause, il apparaît que la CJP a tenu son engagement, qui se résume à l'affichage d'information sur le conférencier et les opérations militaires en Cisjordanie, le tout à l'extérieur de la salle. Les étudiants de la communauté uqamienne ont respecté la décision du département de science politique quant à la liberté d'expression académique. Or, il apparaît que ce droit est à géométrie variable. Lorsqu'ils ont voulu se prévaloir de ce droit, il leur a été retiré de manière violente par la salle, faisant fi de l'éthique académique.

Les commentateurs dont les interventions ont fait l'objet de protestations ont dû essuyer des salves de menaces, d'insultes racistes, sexistes et islamophobes. Parmi les insultes reçues, notons les termes «fasciste», «antisémite», «connard», « salope », « pute » et « ferme ton cul ». L'extrême majorité de la salle étant du troisième âge, elle n'était nullement représentative de la communauté estudiantine de l'UQAM.

Ceci soulève un autre enjeu, celui de l'animation et de la modération de la séance. En effet, il est de la responsabilité du modérateur d'assurer un échange harmonieux et respectueux, c'est-à-dire de permettre à chacun d'exprimer librement ses idées, d'interdire toute forme d'intimidation ou d'écarts de langages, et de calmer les esprits lorsque ceux-ci s'échauffent.

En guise de conclusion, nous soutenons que les allégations quant aux activités de perturbations ne sont pas fondées. Aucune perturbation n'a eu lieu en ce qui a trait au discours du conférencier, celui-ci a pu parler librement; aucune menace ou insulte n'a été proférée à son égard. Nous considérons que l'évacuation sous escorte du conférencier suggère une menace qui n'existait pas. Les éléments de perturbations sont plutôt ceux qu'ont dû essuyer les intervenants étudiants lors de leur prise de parole.

Lettre remise à M. Beaud et M. Prévost le jour de la conférence.

Montréal, le 30 mars 2011

Coalition pour la Justice en Palestine – Université du Québec à Montréal
Pavillon J.A. DeSève, 320 Ste-Catherine Est,
Montréal, H2X 1L7
Local DS-3125
(514) 987-3000 poste 1696

À l'attention de: Monsieur Jean-Pierre Beaud, doyen de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

C.c.: Monsieur Jean-Guy Prévost, directeur du département de science politique de l'UQAM

Objet: La conférence-midi d'Emmanuel Navon

Monsieur le Doyen,

C'est avec désarroi que la Coalition pour la Justice en Palestine de l'UQAM vous envoie la présente lettre. En effet, aujourd'hui, mercredi le 30 mars, se tient la conférence d'Emmanuel Navon, professeur à l'Université de Tel Aviv. Le souci que nous cause son allocution est de deux ordres. Le premier concerne la légitimité de sa prise de parole à l'UQAM. Le deuxième concerne la responsabilité éthique liée à l'autorisation donnée par les professeurs lors du vote tenu le 23 mars 2011.

Afin de mieux vous présenter l'ampleur de nos soucis, nous souhaitons souligner les exigences éthiques de la recherche académique, et vous donner quelques informations sur le conférencier. Si une telle situation se produit aujourd'hui, nous croyons qu'elle est due à un manque de recherche et de réflexion de la part des votants, tâches qui leur incombaient en tant qu'hôtes de l'activité.

De l'éthique du travail académique

Monsieur Navon est invité à l'UQAM en tant que chercheur. Ce titre implique un ensemble de responsabilités qui touchent la manière de conduire la recherche, de même que la manière de communiquer ses résultats. La recherche dispose ainsi de règles pour la production des connaissances, mais aussi de règles d'éthique qui sont garants de la validité des propositions scientifiques. Quelles sont ces exigences éthiques?

On attribue à tout savant, à tout chercheur, des «vertus» qui relèvent de l'éthique comme la sincérité et la véracité dans la communication de son travail, l'honnêteté intellectuelle, le courage et la constance dans l'action de recherche de la vérité, la solidarité avec la communauté scientifique, avec la communauté humaine et, surtout, l'esprit du doute, la capacité à penser hypothétiquement, qualités tout aussi indispensables à qui veut réfléchir avant d'agir (ce qui est le propre de l'éthique) qu'à celui qui veut faire progresser les connaissances scientifiques.¹

C'est à ce titre que nous questionnons la qualité du travail de recherche d'Emmanuel Navon. Est-il guidé par les principes éthiques que nous faisons nôtres? Aussi, si l'on considère que l'autorisation légitimise d'une certaine manière le contenu d'un discours en lui faisant place à l'UQAM, nous devons alors poser notre regard sur la responsabilité morale de l'instance qui l'a autorisé.

¹ Best, Francine, «Éducation scientifique et éducation aux droits de l'Homme» in Lydie Koch-Miramond et Gérard Toulouse (dir.), *Les scientifiques et les droits de l'Homme*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, p.32

Qui est Emmanuel Navon?

La biographie d'Emmanuel Navon ne se limite pas à son statut de professeur, il est aussi chercheur associé de l'Université Ariel, université située au coeur d'une colonie de peuplement en Cisjordanie. Il n'est nul besoin de vous rappeler l'illégalité de la colonisation aux yeux du droit international et de la Convention de Genève. Cette même université a fait objet d'un appel au boycott académique, boycott initié par plus de 165 professeurs israéliens. Monsieur Navon habite également une colonie, celle d'Efrat. Outre cette implication très intime dans un système illégal décrié à travers le monde, Emmanuel Navon travaille activement pour l'amélioration de l'image d'Israël: «*Dr. Navon engaged in writing and public speaking, making the case for Israel in the foreign media and on university campuses. He was appointed CEO of the Business Network for International Cooperation (BNIC), [...], to train Israeli business leaders for pro-Israel advocacy overseas.*»² Il est également sur la liste électorale du Likoud, parti de droite nationaliste israélien. Cette affiliation partisane et idéologique, couplée aux écrits que l'on peut trouver sur le site web de sa compagnie et sur son blog, est inquiétante. Ses écrits sont teintés de racisme et empreints d'une tendance à la négation de la tragédie palestinienne. Pour n'en donner que quelques exemples: «*Enfin, Israël se battait pour sa vie contre les mêmes Arabes qui furent les esclavagistes de l'Afrique noire. [...] Les Arabes firent tout pour empêcher que ces relations ne fructifient.*»³ «*La barbarie arabe*»⁴, «*les Palestiniens glorifient les coupeurs de têtes*»⁵, «*Israel's detractors claim that a country cannot be both Jewish and democratic. But do they think that a country can be Arab and democratic?*»⁶, «*The Palestinians want to invade Israel with the descendants (or alleged descendants) of the 1948 Arab refugees [...]*»⁷, «*Autrement dit, l'État juif devrait intégrer des millions de réfugiés arabes fictifs, [...]*»⁸ et la liste continue.

De tels écrits, tous disponibles au grand public, nous font douter quant aux principes éthiques guidant ses recherches. Si nous prenons le temps de vous aviser de la situation, c'est que le cas de monsieur Navon nous semble être particulièrement grave, et que le département de science politique et la faculté de science politique et de droit sont responsables de la vitrine qu'ils lui offre.

De la légitimité de la prise de parole

Notre premier souci porte donc sur la légitimité d'une prise de parole de monsieur Navon. Notre opposition dépasse toute question de partisanerie ou de conflit idéologique. Il n'est pas question ici de droite ou de gauche, il est question d'éthique académique et de droits humains.

La liberté d'expression académique s'applique aux chercheurs et à la communication de leurs recherches, en autant que celles-ci soient soutenues, tant dans leur méthode que dans leur objectif, par un ensemble de principes donnant une valeur à la connaissance. Monsieur Navon ne peut être considéré comme chercheur, car ses recherches sont dépendantes et orientées par des institutions, et auprès desquelles il s'est

2 Extrait du site personnel d'Emmanuel Navon, consulté le 29 mars 2011, <http://www.navon.com/multipage.aspx?id=21>

3 Extrait du site de la firme Navon-Lévy, consulté le 29 mars 2011, <http://www.navonlevy.com/WebsiteFr/Mission.aspx>

4 Navon, Emmanuel, Le prix de la folie, consulté le 29 mars 2011 <http://www.aschkel.info/article-le-prix-de-la-folie-dr-emmanuel-navon-69466959.html>

5 Idem

6 Navon, Emmanuel, *The Case for psychology*, tiré de son blog intitulé «For the sake of Zion», consulté le 29 mars 2011 <http://navonsblog.blogspot.com/2011/02/case-for-psychology.html>

7 Navon, Emmanuel, *The core fallacies*, tiré de son blog intitulé «For the sake of Zion», consulté le 29 mars 2011 http://navonsblog.blogspot.com/2010_12_01_archive.html

8 Navon, Emmanuel, [Contre la Propagande arabe \(Countering Arab Propaganda\), France-Israel Information, Mars 2010, pp. 2-11](#) disponible sur le net, consulté le 29 mars 2011, http://www.navon.com/Documents/ORT%20FrancaisShort_9.pdf

engagé. Au regard de ses mandats et de ses implications intimes, on ne peut penser qu'Emmanuel Navon mène des recherches où *la sincérité et la véracité dans la communication de son travail*, [et] *l'honnêteté intellectuelle* sont des principes guidant sa recherche et son action. Il nous semble donc que sa parole en tant que *chercheur* est illégitime.

De plus, par la diffusion de propos racistes, par son implication partisane et par son travail académique orienté, monsieur Navon s'érige en complice de multiples violations du droit international. Ces violations sont des crimes de guerre (les assassinats ciblés; l'emprisonnement sous la forme de la détention administrative; la torture; la punition collective pour des motifs d'ordre politique, national, et ethnique; le crime d'apartheid; les actes causant à dessein des souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité ou à la santé physique ou mentale sous la forme d'offensives militaires destructrices, de blocus, etc.) L'allocution d'Emmanuel Navon et la place faite à sa parole contribue à la normalisation des crimes de guerres, à l'usage de moyens militaires à des fins de colonisation illégale et à la discrimination institutionnalisés. Nous considérons que l'allocution de Monsieur Navon est illégitime puisque lui donner la parole revient à normaliser, et à être ainsi complice, du viol des lois et du droit, lois et droits auxquels nous souscrivons.

De la responsabilité éthique

À cet égard, nous trouvons déplorable que le département de Science politique de l'UQAM ait fait l'économie de la réflexion éthique et politique nécessaire dans une telle situation. Certains de nos membres, actuels ou anciens étudiants en science politique, vivent un grand inconfort vis-à-vis du département. Ce malaise provient de l'écart entre d'une part les enseignements reçus sur l'idéologie et sa diffusion, l'État et ses appareils, les leçons sur l'autoritarisme, sur l'apartheid, sur le colonialisme et le post-colonialisme, le tout d'une manière rigoureuse et critique; et d'autre part le vote autorisant la prise de parole d'un homme faisant la promotion de l'apartheid, de l'ethnocratie et du colonialisme, et pratiquant le racisme de surcroît.

Nous prenons le parti de proposer que les professeurEs ayant voté en faveur de la tenue de cette conférence l'ont fait par une forme de «paresse» académique, voir d'«oubli» de la responsabilité et des exigences éthiques qui les lient au développement de la vie académique. Nous préférons cette idée de «paresse» ou d'«oubli» à celle d'une complaisance, voir d'un soutien envers l'occupation des Territoires palestiniens, occupation illégale aux yeux du droit international, et considérée à plusieurs égards comme criminelle selon les codes de lois auxquels nous souscrivons tous ici à l'UQAM.

De nos responsabilités envers la communauté universitaire

C'est dans cet esprit, monsieur le doyen, que nous vous demandons d'inviter vos collègues du corps professoral à prendre en compte la loi internationale et les exigences liées à la recherche pour que leur décision soit éclairée quant aux responsabilités qui leurs reviennent si jamais une telle situation devait présenter à nouveau. Ceci non seulement au sujet du conflit israélo-palestinien, mais aussi au sujet de toute autre situation de violation des codes de droit auxquels nous souscrivons, au sujet de manquements aux principes éthiques qui guident notre recherche, et par lesquels nous prétendons à l'avancement d'une humanité et d'une science plus riche et respectueuse de toutes les personnes.

Monsieur Navon tiendra son allocution, et nous n'y manifesterons pas d'opposition forte. Bien que notre réaction à cet événement soit discrète, nous nous assurerons d'être mieux préparés à l'avenir afin qu'une telle faute ne se reproduise pas à l'UQAM. Ne vous méprenez pas, nous ne voulons en aucun cas faire office de «sentinelle de l'éthique», nous préférons de loin que le corps professoral se charge de cette responsabilité qui lui revient, mais s'il «oublie» par «paresse» de s'acquitter de sa tâche, nous nous trouverons dans la situation inconfortable de lui rappeler son devoir, et ceci est notre tâche, notre responsabilité morale envers la communauté universitaire.

Veillez agréer, monsieur le doyen, nos salutations les plus sincères,